

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU
LUNDI 4 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Villecresnes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick FARCY, maire.

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 33

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 31

Absents : 2

Présents :

Patrick FARCY, Anne-Marie MARTINS, Stéphane RABANY, Didier FABRE, Catherine ARDIOT, Nicolas DUCELLIER, Beatriz LAPORTE-GARCIA, Matthieu PIERRON, Marie-Annick PERSELLO, Pierre LENTIER, Frédérique STRAZEL, Ana GOMES, Bernard VERGNAUD, Christelle BOURDAIS, Priscilla FERNANDO, Daniel CASCARINO, Aurélie GAUTHIER, Sébastien MONS, Annie BROSSARD, Carolina TAVARES, Lydie MESSAD, Pedro GRACIA.

Délibération N° 2022-024

Absents excusés :

René-Jean CULLIER DE LABADIE donne pouvoir à Patrick FARCY,
Dominique CARON donne pouvoir à Anne-Marie MARTINS,
Yannick SKOEZ donne pouvoir à Stéphane RABANY,
Estelle KOMANIECKI donne pouvoir à Didier FABRE,
Virginie COPPIN donne pouvoir à Nicolas DUCELLIER,
Robert HABIAK donne pouvoir à Beatriz LAPORTE-GARCIA,
Chakia VOLKART donne pouvoir à Marie-Annick PERSELLO,
Hervé MANFRINI donne pouvoir à Pierre LENTIER,
Lasaad DAMMAK donne pouvoir à Carolina TAVARES,
Marline GASSE,
Vincent HIRON.

Ne participe pas au vote : 0

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance :

Madame Frédérique STRAZEL



Objet : Vœu de la Municipalité contre la guerre en Ukraine

La municipalité de Villecresnes affirme son opposition à la guerre et souscrit au principe du droit des peuples à la coexistence pacifique.

Elle exprime son attachement à la liberté fondamentale d'un peuple dans le choix de son propre destin, son attachement à la démocratie, à la liberté de conscience.

Elle rappelle les valeurs fondamentales de la République Française : la liberté, l'égalité et la fraternité. Et au nom de la fraternité entre les peuples, elle s'associe à la souffrance du peuple Ukrainien exposé à un conflit armé.

Elle souhaite que l'expression d'un accord équilibré permette aux Ukrainiens de recouvrer leur souveraineté nationale.

Elle s'engage à poursuivre par une aide active, matérielle et humanitaire toutes les actions mises en œuvre par les instances départementales, régionales et nationales en lien avec les associations locales et la société civile.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, an susdits,
Pour extrait conforme
Le Maire,
Patrick FARCY